



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARRIGUES SAINTE EULALIE

Séance du 26 septembre 2017 à 20 heures 30

Date Convocation :
20/09/2017

L'an deux mil dix sept et le vingt six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur KIELPINSKI Didier

Date Affichage:
20/09/2017

Nombre de membres en
exercice: 15

PRESENTS : BANCILLON Gérard, BANCILLON Patrick, BERTETTO Natacha, BRUSQUES Alexandre, CHAMPETIER Thierry, CLAUZEL Sandrine, GALIZZI Bruno, GIBERT Jean-Luc, GOUT Anne, HENRY Matthieu, KIELPINSKI Didier, MONTEIL Christine et PELADAN Frédéric.

Présents: 13

Absents : 2

ABSENTS EXCUSES : GORGOL Damien, LE VOYER Anne.

Absent représenté : 0

PROCURATION :

Secrétaire de séance

Madame MONTEIL Christine

Objet de la Délibération :

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Suite à l'enquête publique et aux avis des PPA, Monsieur le Maire indique qu'elles sont les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique et aux avis des Personnes Publiques Associées notamment :

Les trois STECAL sont délimités aux périmètres réels des projets

Le dossier a été complété par des cartes et précisions conformément à l'avis de la Préfecture du Gard

La justification du classement des A, Ap et N a été précisé

Le Conseil Départemental du Gard sera associé à l'élaboration du projet d'aménagement de l'entrée Ouest du village dès son étude

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-21, R.153-20 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date des 26 novembre 2008 et 17 mars 2016 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal et date du 2 novembre 2016 ayant arrêté le projet d'élaboration du PLU,

Vu l'arrêté du maire en date du 4 mai 2017 soumettant à l'enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote public à l'unanimité,

- décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Garrigues Sainte Eulalie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture et
publication ou notification du
17/10/2017

POUR COPIE CONFORME DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Le Maire,
Didier KIELPINSKI

